



Projet de Loi de Finances 2019 : Quel budget pour la Police Nationale ?



Ministère de l'Intérieur - Présentation du PLF 2019

Le 27 septembre dernier, Gérard COLLOMB, alors Ministre de l'Intérieur, a présenté à l'ensemble de la parité syndicale le volet « Police Nationale » du projet de loi de finances 2019, en présence de son cabinet et des représentants de l'administration. Les deux autres périmètres du ministère (Gendarmerie / administration centrale et préfectures) ne furent détaillés par la suite qu'aux seuls représentants des effectifs concernés, hors donc la présence des syndicats de policiers actifs.

Au cours de cette présentation du budget sécurité « Police », le Ministre a insisté sur l'arbitrage extrêmement favorable qu'il a obtenu dans un contexte de faible croissance qui a pourtant conduit à des choix budgétaires difficiles mais non opérés au détriment de la sécurité, toujours considérée comme une priorité du Président de la République. Il a estimé l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée « à la hauteur des ambitions de sa feuille de route ».

Le budget sécurité (T2 inclus, « dépenses de personnels ») sera de 13,1 milliards € en augmentation de 2,6%, soit 335 millions € supplémentaires et de 2,9 milliards € hors T2, soit +1,2%.

Les priorités du Ministre : outre la poursuite des mesures indispensables à la « remise à niveau des moyens, des équipements et des effectifs des forces de sécurité » et la continuation d'une « programmation immobilière ambitieuse » (300 millions € d'opérations financées en 2019), le Ministre met l'accent sur deux chantiers spécifiques :

- **La procédure pénale numérique**, dont les premières expérimentations débuteront fin 2019 pour une généralisation éventuelle de la procédure à l'horizon fin 2021, début 2022 ; dans ce cadre, la sécurisation des réseaux et systèmes d'information est programmée (loi à venir au Sénat)
- **La modernisation des CIC** avec la réalisation d'une infrastructure renouvelée des transmissions, mutualisée entre forces de sécurité et secours.



Assemblée Nationale - Audition des syndicats de Police affiliés CFE-CGC

Le 2 octobre, le député Jean-Michel FAUVERGUE a réuni les syndicats de policiers de la fédération CFE-CGC, personnels actifs comme administratifs, pour connaître leurs attentes et leurs commentaires concernant le projet de loi de finances pour l'année 2019.

Divers sujets ont été abordés, notamment l'adéquation des moyens alloués aux enjeux sécuritaires du pays, l'efficacité de la PSQ, la crainte d'un gel budgétaire intervenant en cours d'année (à l'instar de celui intervenu pour les crédits prévus en PLF 2018), la simplification de la procédure pénale que le député pensait réelle mais qui reste attendue du fait de l'absence actuelle d'une « oralisation » unanimement réclamée.

Outre les sujets concrets évoqués par les différents intervenants (paiement des HS et des astreintes des CEA et des personnels PTS, besoins en équipements et en rénovation bâtementaire, substitution d'actifs par des administratifs etc.), la problématique de la banalisation de l'échelon HEB Bis de divisionnaire a été expliquée par le SICP au député : il a notamment été rappelé que nous trouvons inadmissible que Bercy s'oppose aujourd'hui à la mise en œuvre de cette mesure plébiscitée par tous, les acteurs du périmètre MI comme la DGAFP, alors même qu'elle est financée sur le budget propre de la DGPN. Il n'est pas acceptable que les technocrates des finances persistent ainsi à faire obstacle aux engagements du pouvoir politique pour tenter encore de reprendre d'une main ce qui a été donné de l'autre...

Le budget du ministère de l'intérieur à périmètre constant sera de 7,6 milliards € dont 575 millions € en plus que 2018, soit une augmentation de 3,42% (et + 705 millions € sur le périmètre transféré de l'hébergement d'urgence).

Le budget de la police nationale sera de 7.6 milliards €, soit une augmentation de 220 millions € correspondant à + 2.2% par rapport à l'année précédente et + 11.8% par rapport à 2015 (et même +24% hors T2).

Le budget de la gendarmerie nationale sera de 5,4 milliards €, soit une augmentation de 118 millions € correspondant à + 2.23% par rapport à l'année précédente.

EFFECTIFS

RH périmètre global : augmentation de 2.388 ETP en 2019.

Effectifs PN

Rappel de 2018 : 1442 recrutements dont 1084 DGPN et 358 DGS

Pour 2019 :

En plus des 9.100 recrutements programmés, les effectifs PN seront augmentés budgétairement de 1856 personnels dont 1.442 en police et 414 aux renseignements.

Sur les 1.442 personnels DGPN, 67 seront des PATS (soit + 1.375 actifs supplémentaires).

Répartition des 1.375 personnels actifs supplémentaires DGPN :

- 1.108 DCSP (dont 260 dédiés QRR)
- 184 DCPAF
- 83 DCCRS

La réserve sera dotée de 32 millions €.

Effectifs GN

Seront augmentés de 679 personnels dont 589 en mission de lutte contre la délinquance et contre la criminalité, 54 effectifs pour le renseignement, 36 personnels administratifs.

La réserve sera dotée de 32 millions €.

IMMOBILIER

L'immobilier sera doté de 196 millions € pour la PN (soit + 5,4% par rapport à 2017).

Les projets principaux sont le regroupement des CRS 54 et 55 (Marseille), le stand de tir de Rungis, les commissariats de Noisiel, Torcy, les hôtels de police de Saint Etienne, Carcassonne, Basse Terre et Cayenne.

45 millions € seront déconcentrés pour une gestion par les chefs de service (crédits TATE).

La DGSi bénéficiera d'une enveloppe pour l'agrandissement de ses locaux en attente de la création d'un site unique dont le coût est estimé à 450 millions € (Autorisation d'Engagement de ce montant).

L'immobilier sera doté de 105 millions € pour la GN soit 9% en plus que 2017.

Les projets principaux sont la rénovation des casernes et 15 millions € pour leur sécurisation.

Ce budget comprend aussi 13 millions € en plus pour l'épuration de la dette locative.

EQUIPEMENT

En matière d'équipement PN,

72 millions € seront alloués aux véhicules (ce qui représente 2.987 véhicules neufs livrés, pas seulement commandés, en 2019) et 83.1 millions à l'équipement (67.2 pour l'habillement, 4.4 pour l'armement, 11.5 pour les munitions).

En matière d'équipement GN,

65 millions € seront alloués aux véhicules, ce qui représente 2800 véhicules neufs et 59.8 millions à l'équipement (45.5 pour l'habillement, 4.2 pour l'armement, 10.1 pour les munitions).

Équipement technologique PN

- 50 000 tablettes et smartphones seront déployés au 1^{er} trimestre 2019 + 10.000 en fin d'année. Puis 10.000/an en 2020 et 2021.
- Des caméras piétons (moyen d'apaiser les situations et protection contre les mises en cause) seront également déployées, 11.200 en cours d'année puis 4.000 en fin d'année pour arriver à une dotation globale de 17.300 en 2019.
- Les moyens technologiques de la DGSi seront dotés de 22.5 millions €.
- la radio du futur de 22.5 millions
- et la vidéo protection de Paris dans le cadre d'un partenariat public-privé de 21 millions €.

Les équipements technologiques en GN verront 2.5 millions € consacrés à la radio du futur.

(aucune précision supplémentaire ne nous a été apportée dans une présentation du PLF beaucoup plus sommaire que pour la PN).

RESSOURCES HUMAINES

En PN :

34.2 millions € de crédits supplémentaires sont attribués à l'application du **PPCR** (mesures transverses qui furent reportées)

64 millions € à l'application de la **feuille de route sociale** (protocole du 11 avril 2016) :

revalorisation des grilles des actifs (5 millions), revalorisation de l'ISSP de 0.5% (coût de 14.3 millions), repyramidage du corps d'encadrement et d'application avec avancements (5,2 millions).

Les mesures catégorielles seront réduites avec seulement 3 millions € qui seront attribués pour :

- **le déconcompte de l'échelon HEB Bis de commissaire divisionnaire,**
- la mise en place d'un concours interne ouvert à l'ensemble de la fonction publique,
- des mesures en faveur des administratifs et techniques (réexamen de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise IFSE, NBI pour chef SGO et certains postes en SGAMI, création de CAIOM).

En GN :

30.1 millions € sont attribués à l'application du PPCR et 79.2 millions € à l'application de la feuille de route sociale (revalorisation des grilles des actifs, revalorisation de l'ISSP, repyramidage de corps etc...). 400.000 € seront attribués pour des mesures en faveur des administratifs et techniques (IFSE, NBI, CAIOM).

La substitution de 34 personnels par an en GN est prévue sur 2019. Aucune perspective chiffrée n'est ajoutée sur la substitution.

MESURES DE RATIONALISATION DÉCIDÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR :

-Substitution des actifs par des PATS

La substitution de 500 personnels par an est prévue en PN sur les années 2018-2022 ce qui permettra le recrutement de plusieurs milliers de PATS (7.500 supplémentaires en 5 ans)

-Baisse des effectifs « État-Major » : les états-majors seront réduits de 67 emplois par an

-Projets de transformation du MI :

Confier au Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur un **tableau de bord du suivi des dépenses** (dépenses globales du MI / dépenses PN/ dépenses GN) ;

Création d'un **service ministériel d'achats** pour faire baisser les coûts

Création d'une **direction unique du numérique** du MI

Parmi les diverses réponses du ministre questionné par les OS, nous avons noté que :

-Les quartiers de reconquête républicaine seront mis en place et le ministre a « demandé aux préfets de mixer les effectifs nouveaux arrivants et anciens dans les QRR ».

-Il sera mis en place en début d'année une concertation sur le plan quadriennal de majoration de l'IFSE pour les personnels n'ayant pas fait l'objet d'une mobilité.

-Le délai de changement de groupe du RIFSEEP devrait aussi être proposé à un raccourcissement d'un an. Enfin, il ne devrait pas y avoir de reliquat pour l'enveloppe 2019 du complément individuel annuel (CIA, ex-réserve d'objectif).

-D'autres sujets restent à étudier pour trouver une solution : question des 20 millions d'heures supplémentaires, revalorisation de l'indemnité de travail de nuit, plan Marshall de l'immobilier PN, fidélisation en IDF, paiement des astreintes et statut des PTS etc.

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICP
Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN,
Secrétaires nationaux